

## **APBCM**

### **ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BUREAUX DE CHANGE DU MAROC**

3 Avenue Moulay Youssef – Rabat  
Tél. / Fax : 0537704378 - GSM : 0664376726  
E-mail : apbcma@gmail.com

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC L'OFFICE DES CHANGES**

Une réunion de travail sous la présidence de Monsieur le Directeur de l'Office des Changes s'est tenue le jeudi 1er octobre 2009 à 11 heures au siège de l'Office à Rabat.

Ont assisté à la réunion du côté de l'Office des Changes les responsables ci-après :

M. Aïssa EL MANIANI , Secrétaire Général,  
M. Benaceur NORREDINE, Directeur des l'Inspection,  
M. Mohammed KHDAD, Directeur des Opérations,  
M. Mohammed CHAHBOUNE, Responsable de la Communication.

L'Association Professionnelle des Bureaux de Change du Maroc «**APBCM**» était représentée à cette réunion par :

M. Moussa RIANY, Vice-Président,  
M. Khalil HADDAOUI, Secrétaire Général,  
M. Abdellatif HASSABOU, Coordinateur de l'APBCM au niveau de Casablanca.

Après les présentations d'usage, Monsieur le Directeur de l'Office des Changes a ouvert la réunion par un mot de bienvenue à l'égard des délégations et a exprimé l'intérêt de ce genre de rencontre pour l'Office des Changes et les Bureaux de Change.

A son tour, M. HADDAOUI a tenu à remercier au nom de l'Association, Monsieur le Directeur de l'Office des Changes et ses collaborateurs pour cette importante réunion et ce malgré leur emploi du temps chargé.

Monsieur le Directeur de l'Office des Changes a donné par la suite lecture des points de l'ordre du jour qu'il propose de discuter avec les représentants des Bureaux de Change en leur laissant le soin de proposer des points supplémentaires lors de la discussion.

## **Ordre du jour proposé :**

- Le plafond d'encaisse
- La question du chaînage
- L'informatisation des Bureaux de Change
- Les horaires d'ouverture
- La relation avec Bank Al-Maghrib
- Le contrôle exercé par l'Office des Changes et
- L'organisation de la profession.

## **Le plafond d'encaisse :**

L'Office des Changes propose de relever le plafond d'encaisse des Bureaux de Change à 300.000 Dirhams.

Les représentants des Bureaux de Change ont fait savoir que le plafond actuel de 150.000 DH s'est avéré insuffisant et contraignant au regard des difficultés de versements des devises auprès des banques (horaires réduits, transports difficiles, sécurité, horaire contraignant des sociétés de transport des fonds, disponibilités des DH etc.) et met les Bureaux de Change dans une situation délicate surtout après les week-end et les jours fériés.

Les représentants des Bureaux de Change proposent le relèvement de ce plafond à au moins 500.000 Dirhams et de tolérer les dépassement jusqu'à midi (12 heures) pour laisser le temps aux Bureaux de Change d'effectuer leurs versements de devises aux banques. Au delà de midi aucun dépassement n'est toléré.

Les responsables de l'Office des Changes ont fait savoir qu'ils pourraient tolérer la limite de midi et qu'ils vont examiner la proposition des 500.000 Dirhams.

## **La question du chaînage :**

Les responsables de l'Office des Changes ont annoncé que la distance des 100 mètres séparant les Bureaux de Change entre eux est devenue dépassée et qu'il y a lieu de réfléchir ensemble à de nouveaux paramètres à prendre en considération pour l'ouverture des Bureaux de Change et ont invité l' APBCM a leur soumettre un projet d'étude technique dans ce sens.

Ils ont également précisé que les Bureaux de Change qui ont été autorisé et qui n'entament pas leur activité après un certain délai, pourraient faire l'objet de retrait de l'autorisation.

### **L'informatisation des Bureaux de Change :**

L'Office des Changes ne va plus tolérer la délivrance par les Bureaux de Change à la clientèle de bordereaux d'achats et de ventes de devises tirés des carnets à souches (manuellement) et exige que l'activité de ces Bureaux soit complètement informatisée.

Notre Association a sollicité de l'Office des Changes de laisser un délai aux Bureaux de Change pour se conformer à cette demande. Les responsables de l'Office des Changes ont approuvé cette requête et ont arrêté la date du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme date limite pour l'informatisation des Bureaux de Change.

### **Les horaires d'ouverture :**

Les responsables de l'Office des Changes ont fait savoir que l'ouverture des Bureaux de Change doit au moins respecter l'horaire administratif. Ils demeurent cependant libres de travailler au delà de cet horaire avec possibilité de fermer, s'ils le souhaitent, entre 12 heures et 14 heures 30mn pour le déjeuner.

### **La relation avec Bank Al-Maghrib :**

Concernant La cession des devises par Bank Al-Maghrib aux Bureaux de Change, les responsables de l'Office des Changes ont précisé que dans l'esprit de l'instruction n° 13 les Bureaux de Change ne sont pas habilités à acquérir les devises des intermédiaires agréés et qu'ils vont examiner cette question avec l'Institut d'Emission.

M. HADDAOUI a fait savoir que le recours à Bank Al-Maghrib demeure indispensable pour les Bureaux de Change dans la mesure où il s'agit généralement d'acheter les devises qui sont rares (CAD, JPY, Couronnes, devises arabes etc.) et ce pour le compte de la clientèle. Il a précisé que ces devises ne sont pas disponibles chez les banques et qu'il y a une clientèle et une demandes à satisfaire.

Les responsables de l'Office des Changes ont répondu qu'une telle possibilité pourrait éventuellement être envisageable mais uniquement pour cette catégorie de devises et qu'il doit s'agir d'achats pour le compte de la clientèle uniquement. Cette question fera l'objet d'examen avec Bank Al Maghrib, qui le cas échéant doit assurer le même traitement à tous les Bureaux de Change.

## **Le contrôle de l'Office des Changes :**

Les responsables de l'Office des Changes ont tenu à préciser à ce sujet que le contrôle exercé par l'Office des Changes vise avant tout à amener les Bureaux de Change au respect scrupuleux de la réglementation de change. Afin de faciliter davantage la tâche aux Bureaux de Change, les services de l'Office vont procéder à la traduction en arabe de l'instruction n°13 et sa publication sur le site Internet de l'Office. L'Office des Changes ne saurait tolérer les manquements ou les mauvaises interprétations de la réglementation de change en vigueur et les sanctions s'y rapportant seront conséquentes; bien plus la circulaire n°21 de l'Office des Changes qui sera publiée incessamment prévoit un reporting précis à communiquer aux services de l'Office des changes dont l'inobservation pourrait entraîner de lourdes sanctions

Aussi, a-t-il été annoncé que tout Bureau de Change qui commet trois infractions identiques et successives à la réglementation de change pourrait faire l'objet de fermeture.

Les responsables de l'Office des Changes ont demandé aux représentants des Bureaux de Change présents de sensibiliser davantage les gérants de ces Bureaux sur ces questions et d'organiser à leur intention des campagnes d'information, auxquelles d'ailleurs, l'Office des Changes est disposé à contribuer.

## **L'organisation de la profession :**

Les responsables de l'Office des Changes ont tenu à préciser que les Bureaux de Change ont été créés dans l'esprit d'améliorer la collecte des devises et de satisfaire les besoins de proximité. Cependant il n'a pas encore été remarqué d'améliorations notables à ce niveau ; c'est pour cette raison que l'Office des Changes demande la sensibilisation et la mobilisation des Bureaux de Change sur cette question. Tout Bureau de Change qui, après examen de ses déclarations faites à l'Office des Changes, s'avère être non rentable pourrait, désormais, faire l'objet de fermeture.

Après avoir terminé l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, l'APBCM a informé les responsables de l'Office des Changes qu'elle compte organiser des séminaires régionaux à l'intention des Bureaux de Change visant l'actualisation des informations, la formation et la sensibilisation des gérants des Bureaux de Change en matière de change manuel et de réglementation de change et estime que, la contribution de l'Office des Changes à l'animation de ces séminaires serait hautement bénéfique pour la profession.

Par ailleurs et pour faire face aux diverses demandes d'explications et /ou d'interprétation de la réglementation de change auxquelles peuvent être confrontés les Bureaux de Change, M HADDAOUI a sollicité la mise en place au

sein de l'Office des Changes d'une cellule de Communication et de conseil dédiée aux Bureaux de Change pour les orienter et les conseiller en cas de besoin.

En définitive notre Association a fait remarquer aux responsables de l'Office des Changes que la concurrence de plus en plus forte exercée par les banques, la Poste et les sociétés de transfert de fonds, qui exercent plusieurs activités et disposent de plusieurs points de vente, se fait de plus en plus sentir au niveau des Bureaux de Change. L'élargissement des attributions des Bureaux de Change s'avère donc plus que nécessaire. , l'APBCM sollicite l'extension des attributions des Bureaux de Change aux autres dotations qui n'exigent pas la tenue de dossiers spécifiques, telle la:

- Dotation « Affaires »
- Dotation « Omra »
- Dotation « Départ –Etudiants » et
- Dotation « Immigration ».

En réponse, Monsieur le Directeur de l'Office des Changes a annoncé aux représentants des Bureaux de Change que l'Office donne son accord de principe pour l'animation des séminaires régionaux et la mise en place d'une cellule de Communication à l'intention des Bureaux de Change et a désigné à cet effet, M Mohammed KHDAD, Directeur des Opérations et M. Mohammed CHAHBOUNE Responsable de la Communication, comme interlocuteurs des Bureaux de Change.

S'agissant de l'élargissement des attributions des Bureaux de Change aux autres dotations, il a été précisé qu'à l'exception de la dotation « Omra » qui exige une procédure lourde, les autres dotations pourraient être déléguées au fur et à mesure de l'amélioration du volume d'affaires de l'ensemble des Bureaux de Change.

La séance a été levée à 14 heures après lecture de la Fatiha.

Rabat le 1er octobre 2009

**APBCM**

**NB:** L'APBCM n'a pu faire appel à l'ensemble des coordinateurs régionaux pour assister à la réunion faute de temps, car elle n'a été avisée de la réunion que tard dans l'après midi du 30 septembre 2009.